



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

S²LO

ID : 081-218103257-20251217-DELIB_62_2025-DE

DELIB 62-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES Séance du 17 décembre 2025 à 19h30

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 12
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 12/12/2025
Date d'affichage : 12/12/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-sept décembres à 19h35, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Sylvie CALAS et Françoise BARBERI
Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, Joseph BRAMARDI et François MONTAGNE

Excusés : Mme Marie-Rose LADOWICHT pouvoir à M. Claudian BRUN, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET et M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA

Absents : Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Maud FLAMANT, Mme Blandine TESTE, M. Joseph BRAMARDI

Secrétaire de séance : Mme. Arlette GLORIA

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

Objet de la délibération : DELIBERATION AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ETUDIER LA FAISABILITE DE LA BAISSE DES IMPOSITIONS COMMUNALES POUR 2026

M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à engager une étude de faisabilité de baisse des taux d'imposition des taxes communales en prévision du budget 2026.

Il rappelle que les taux d'impositions communales n'ont pas bougé depuis 2014.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Mesdames et Messieurs Marie- France ALRIC, Françoise BARBERI, Daniel MONTAGNE et Rodolphe DUCAMP ne souhaitent pas participer au vote.

Fait en séance les jour mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance
Arlette GLORIA

